

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Thierry MARQUIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants .....	26

DCM n°109/2024 - 1.1.9

**Aménagements de voirie au carrefour de la Guilmenchère, au carrefour de la Gicquelais et réfection d'un parking rue de la Pastorale - mission de maîtrise d'œuvre commune - marché public de services - consultation d'entreprises**

**Rapporteur** : Madame HAMON

Lors de la préparation du budget primitif 2024 de la commune, les élus de la commission communale aménagement du territoire ont identifié trois projets d'aménagement de voirie prioritaires nécessitant l'intervention d'un maître d'œuvre pour la définition des projets et leur mise en œuvre.

Considérant l'homogénéité des compétences nécessaires à la conduite de ces trois opérations, il est proposé de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) commune concernant les trois projets suivants :

Projet	Estimation du coût des travaux (HT)
Aménagement du carrefour de la Guilmenchère au droit de la route départementale numéro 319 ⇒ <i>modification du carrefour</i>	75 000,00 euros
Aménagement du carrefour de la Gicquelais au droit de la route départementale numéro 19 ⇒ <i>aménagement d'une traversée piétonne et d'une liaison piétonne en bordure de route départementale</i>	108 333,33 euros
Réfection d'un parking rue de La Pastorale	60 833,33 euros
<b>Total estimatif</b>	<b>244 166,66 euros</b>

Les deux aménagements de voirie impliquant des routes départementales sont conçus en lien avec les services de la délégation territoriale d'ANCENIS-SAINT-GÉREON du Département de Loire-Atlantique. Une commission routière de sécurité s'est tenue le 29 septembre 2023 à cet effet.

La prestation demandée au maître d'œuvre sur la base de la notice élaborée par la commune comprendrait ce qui suit :

- études d'avant-projet (AVP),
- études de projet (PRO),
- assistance à la passation des contrats de travaux (ACT),
- contrôle de la bonne exécution des travaux (VISA et DET),
- assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux (AOR),
- assistance au maître d'ouvrage pendant la période de parfait achèvement (GPA).

Considérant les résultats des dernières consultations pour des missions de maîtrise d'œuvre complète sur des travaux de voirie, il y a lieu de prévoir un taux de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre de 5 % à 6 % du montant des travaux hors taxes, ce qui porterait le coût estimatif de cette mission à 14 650,00 euros HT maximum.

Au regard de cette estimation, il convient de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
<b>Critère 1 - Prix des prestations</b>	<b>60,00%</b>
<b>Critère 2 - Valeur technique de l'offre</b>	<b>40,00%</b>
2-1 - Pertinence de la méthodologie que le candidat propose de dérouler au cours des différentes phases et missions de maîtrise d'œuvre (conception et travaux)	20,00%
2-2 - Pertinence et qualité des moyens humains que le candidat entend mobiliser en phase d'études et de travaux au regard des curriculum vitae, de l'expérience de l'équipe de maîtrise d'œuvre proposée et des références similaires	20,00%

Les termes du cahier des charges ont été présentés pour avis aux élus de la commission communale aménagement du territoire lors de la réunion du 15 mai 2024.

Madame PETITRENAUD dit avoir participé à une réunion avec le Département au sujet de l'aménagement du carrefour de la Guilmenchère. Elle évoque le plan réalisé par les services départementaux. Monsieur le Maire répond que ce plan sera réutilisé dans le cadre de la réalisation du projet. Monsieur LÉPICIER précise que ledit plan n'est qu'une esquisse. Il ajoute que du foncier sera à acquérir par la commune pour permettre la réalisation de cet aménagement.

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Vu le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,*

*Considérant les crédits ouverts sur les comptes 2031-4200, 2031-4300 et 2031-4600 du budget 2024 de la commune,*

*Sur avis émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 15 mai 2024,*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de services relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de voirie au carrefour de La Guilmenchère (route départementale numéro 319), au carrefour de La Gicquelais (route départementale numéro 19) et pour la réfection d'un parking rue de la Pastorale ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 mai 2024

Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,  
Thierry MARQUIS



Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
ID : 044-200078079-20240521-DCM\_109\_2024-DE

